

**COLLÈGE CHARLES DE GAULLE
SAINT PIERRE DE CHANDIEU**

**CHARTRE INFORMATIQUE
DE RÉGULATION DES USAGES DE L'INTERNET, DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMÉDIAS**

Approuvée par le conseil d'administration du 8 juin 2017

Préambule :

Le Ministère en charge de l'Éducation Nationale a inscrit le numérique pour l'éducation comme l'une des priorités de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République.

Dans ce cadre, le collège Charles de Gaulle met à la disposition des utilisateurs divers moyens informatiques. Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative, en mettant à disposition des acteurs de la communauté éducative un outil, qui facilite notamment le travail coopératif dans le souci d'une amélioration de la communication entre tous les acteurs de la communauté scolaire pour l'épanouissement et la réussite de tous les élèves.

Cette charte s'applique à toute personne (élèves, ses représentants légaux, parents ou tuteurs, personnel enseignant, personnel de l'administration, ainsi que tous ceux qui participent à la formation des élèves ou apportent une contribution à la bonne marche du fonctionnement du collège) désignée ci-dessous par le terme "*utilisateur*", utilisant les moyens informatiques, les tablettes numériques ainsi que les ressources extérieures accessibles via Internet, du collège Charles de Gaulle ; l'ensemble de ce dispositif sera désigné ci-dessous par le terme "*réseau*".

Elle précise les droits et obligations que le collège et les utilisateurs s'engagent à respecter.

Tout utilisateur ne peut avoir accès au réseau qu'après l'acceptation de la charte.

1. RESPECT DES RÈGLES ET DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE.

A. LE COLLÈGE	B. L'UTILISATEUR
<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique).• N'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.• Le collège et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques. L'Internet est un ensemble inorganisé et non validé d'informations de valeur et de niveaux très divers dans lequel il n'est pas souhaitable qu'un jeune esprit s'aventure sans guide.• Se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques.• Peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.	<ul style="list-style-type: none">• S'engage à respecter la législation. Sont interdits et pénalement sanctionnés :<ul style="list-style-type: none">- Le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure,- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques,- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits, les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon.• Réserve l'usage du réseau pédagogique à des activités d'enseignement répondant aux missions de l'Éducation Nationale. Sont interdits en particulier la consultation des sites pornographiques, les sites présentant toute forme d'apologie (crime, racisme, négationnisme, crimes de guerre), les sites appelant à la haine raciale et d'une manière générale tout site ne respectant pas la législation en vigueur.• S'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :<ul style="list-style-type: none">- masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe

<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisateur qui se connecte avec un profil administrateur possède des droits étendus quant à l'utilisation et à la gestion du réseau . Dans ce cadre, il peut être amené à avoir accès aux informations des utilisateurs. • Oblige l'administrateur à respecter une confidentialité absolue sur les données, fichiers, traitements et informations dont il pourrait avoir connaissance. A respecter la plus stricte confidentialité des mots de passe des utilisateurs et s'engage à garder strictement confidentiel son mot de passe administrateur. • Demande à l'administrateur d'assurer un rôle général de conseil, notamment d'information, de recommandation, d'alerte et de mise en garde du Chef d'établissement. • En toute circonstance, l'administrateur demeure sous l'autorité du Chef d'établissement à qui il rend compte de son activité. 	<p>du compte d'autrui,</p> <ul style="list-style-type: none"> - altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation, - interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau, - se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé, - porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants, - modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau, - utiliser de programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources, - introduire de programmes nuisibles (virus ou autres), - modifier sans autorisation la configuration des machines (ordinateurs, tablettes...). <ul style="list-style-type: none"> • S'engage à informer le collège de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels. • Donne expressément son consentement pour que les données à caractère personnel le concernant et dans le cadre de la mise en œuvre du service, ne soient traitées que pour les finalités de l'utilisation des services. • Accepte que le collège prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
---	--

2. RESSOURCES DISPONIBLES ET CONDITIONS D'ACCÈS

A. LE COLLÈGE	B. L'UTILISATEUR
<ul style="list-style-type: none"> • S'efforce de maintenir le réseau accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. • Le référent numérique, s/c du chef d'établissement, peut, à tout moment, en cas de suspicion, bloquer le compte de l'utilisateur. <p style="text-align: center;">LOGICIEL DE VIE SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Met à disposition des utilisateurs un identifiant et un mot de passe pour l'accès au logiciel de gestion de la vie scolaire des élèves ; et via celui-ci, différents services pour les élèves et enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Est responsable de l'emploi des ressources informatiques dont il a l'usage. Il a aussi la charge, à son niveau, de contribuer à la sécurité générale. • Doit prendre soin du matériel qui lui est mis à disposition dans le collège. • N'est pas autorisé à installer un logiciel ou application sur le réseau s'il n'est pas habilité à le faire. • Ne peut connecter un appareil de stockage (clé USB, disque dur...) qu'après autorisation et vérification par un adulte du collège. <p style="text-align: center;">LOGICIEL DE VIE SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnels qui ne doivent être communiqués à aucun tiers. Il en va de la responsabilité de chacun en cas d'utilisation frauduleuse de son compte. L'utilisateur est invité à gérer son mot de passe et à le changer en cas de nécessité. • Peut s'adresser au référent numérique (pour les élèves et enseignants) ou à l'administration pour les autres utilisateurs en cas de difficultés de connexion.

SERVEUR ET POSTES INFORMATIQUES

- Permet l'accès au serveur du réseau du collège aux élèves et enseignants et pour cela offre :
 - un compte personnel afin de se connecter par identifiant et mot de passe,
 - une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux pédagogiques personnels, sans exécutables porteurs éventuels de virus (limitation de l'espace personnel définie en fonction des contraintes techniques du serveur).
- Permet l'accès à Internet via un dispositif de filtrage interne à l'établissement.
- Permet l'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur.
- Permet aux enseignants de bloquer temporairement l'accès à Internet si l'activité pédagogique n'en nécessite pas l'usage.

LES TABLETTES NUMÉRIQUES

- Permet durant les heures de cours pour les élèves, ou pour préparer leurs activités pédagogiques pour les enseignants, de se voir attribuer une tablette numérique,
- Cet outil est la propriété de l'établissement et du département du Rhône et ne nécessite pas d'identification personnelle pour accéder au service.
- Permet à l'utilisateur d'accéder avec cet outil à la connexion WI-FI dans l'établissement suivant l'activité pédagogique à réaliser.
- Permet l'accès à Internet via un dispositif de filtrage interne à l'établissement.
- Permet aux enseignants de bloquer temporairement l'accès à Internet si l'activité pédagogique n'en nécessite pas l'usage.

SERVEUR ET POSTES INFORMATIQUES

- Le droit d'accès au système informatique est soumis à autorisation. Ce droit est limité à des activités conformes aux missions de l'École (recherche, aide au travail, travaux scolaires, consultation du site de l'institution,...).
- La connexion au réseau informatique doit se faire avec l'approbation de la personne en charge de l'élève (enseignant, surveillant). Aucune salle n'est en accès libre pour les élèves.
- Dispose d'un identifiant et d'un mot de passe personnels qui ne doivent être communiqués à aucun tiers. Il en va de la responsabilité de chacun en cas d'utilisation frauduleuse de son compte. **L'utilisateur est invité à gérer son mot de passe et à le changer en cas de nécessité.**
- Peut demander au référent numérique du collège la réinitialisation de son mot de passe pour l'accès au réseau du collège.
- S'engage à nettoyer régulièrement son répertoire personnel pour libérer de l'espace disque.
- Doit quitter son poste en fermant sa session.
- Pour des raisons économiques et environnementales (papier et encre), toute impression est soumise à l'appréciation de l'enseignant présent et à la discrétion des adultes.
- S'engage à ne pas jouer à des jeux du type « Minecraft », « Ascentia », ... qui écrivent dans le cache du répertoire personnel de l'utilisateur et finissent par bloquer son compte.

LES TABLETTES NUMÉRIQUES

- Est responsable du matériel qui lui est confié. Si un élève perd, vole, casse, ou endommage une tablette, ses responsables légaux prendront en charge les frais occasionnés en faisant jouer, lorsque cela est possible, leur assurance personnelle.
- S'engage à respecter les points suivants :
 - Le matériel doit être utilisé avec précaution et ne doit pas quitter sa housse de protection,
 - les bureaux et fonds d'écran ne doivent pas être modifiés,
 - signaler tout problème technique rapidement à la personne compétente (professeur pour les élèves, référent numérique ou services du département pour les personnels du collège) et ne doit pas tenter d'y remédier lui-même.
- N'est pas autorisé à photographier ou filmer une personne sans son consentement ou celui de son responsable légal si cette personne est mineure. Toute diffusion non autorisée pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires et/ou pénales.
- S'engage à n'utiliser le service que pour un objectif pédagogique et éducatif.

LE SITE DU COLLÈGE	LE SITE DU COLLÈGE
<ul style="list-style-type: none"> • Dispose d'un site Internet hébergé par l'Académie de Lyon à l'adresse suivante : http://www2.ac-lyon.fr/etab/colleges/col-69/degaulle/ • Il est consultable par tout internaute. • Peut permettre l'accès par identifiant et mot de passe à une partie restreinte du site (par exemple pour la transmission d'informations sur le déroulement d'un voyage à destination des parents ou responsables d'élèves). • Ce site est un espace de présentation de l'établissement et d'informations de nature pédagogique et éducative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Peut consulter le site du collège et soumettre ses idées pour faire évoluer son contenu. • Signale tout contenu erroné.

3. SANCTIONS.

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La charte ne se substituant pas au règlement intérieur de l'établissement, le non-respect des principes établis ou rappelés par la charte pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

4. ÉVOLUTION

Le collège se réserve le droit d'apporter à la présente charte d'utilisation toute modification qu'il jugera nécessaire et utile en fonction de l'évolution des besoins, des demandes et/ou des situations rencontrées.

Engagement personnel pour l'année scolaire 20..... - 20.....

Je soussigné(e), inscrit(e) comme élève au Collège Charles de Gaulle de Saint Pierre de Chandieu en classe de :, reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

Fait le : à

Vu et pris connaissance,

Signature de l'élève

Signature du ou des représentants légaux